

Date de dépôt : 6 mai 2015

Réponse du Conseil d'Etat

**à la question écrite urgente de Mme Béatrice Hirsch :
Changement d'affectation de bâtiments scolaires : à quels coûts
et quelle pérennité pour ce projet ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 avril 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En date du 11 mars 2015, le Conseil d'Etat a présenté un plan de changement d'affectation de différents bâtiments scolaires et annoncé une réorganisation de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2015 et pour les quatre rentrées scolaires suivantes. Dans ce plan, il est prévu de supprimer le cycle de la Seymaz et de réaffecter son bâtiment au secondaire II, plus précisément d'y transférer le collège de Candolle qui, lui, sera réaffecté à l'ECG.

Si l'auteure de la présente question ne nie pas l'urgent besoin de places pour l'ECG, aujourd'hui surchargée, il n'en demeure pas moins que certaines questions restent sans réponse.

La fermeture de ce cycle d'orientation se base sur le fait que seul ce degré d'enseignement offre de la disponibilité à court terme (850 élèves en 2016, selon le DIP). Or si ces prévisions semblent fiables pour la rentrée 2015, qu'en est-il des années suivantes ? Le SRED prévoit une augmentation des effectifs du cycle d'orientation qui se situe entre 150 et 300 élèves d'ici à 2018, et ce sans compter les nouveaux logements prévus dans le bassin de recrutement des élèves de la Seymaz. Entre Chêne-Bougeries, Puplinge et Cologny, ce sont plus de 800 logements d'ici 2 ans, et d'ici 5 ans ce seront encore 800 nouveaux logements entre les Communaux d'Ambilly, Thônex et la gare de Chêne-Bourg, ce seront donc environ 300 élèves de plus au cycle d'orientation à placer dans les cycles du Foron, de la Gradelle, voire de la

Florence ou de Bois-Caran. Il y a clairement divergence entre les chiffres présentés par le DIP, les estimations du SRED et les élèves prévus venant des nouveaux logements.

Par ailleurs, il est indéniable que le cycle de la Seymaz devra être en partie transformé afin d'accueillir des élèves du collège. Il est connu que les besoins ne sont pas les mêmes pour un cycle que pour un collège, par exemple :

- destruction des salles de cours d'alimentation et de travaux manuels devenues inutiles;*
- agrandissement et réaménagement de la cafétéria;*
- transformation des salles de chimie, physique et/ou biologie en salle de chimie;*
- réaménagement de la bibliothèque.*

Il semblerait que le chiffre de CHF 13'000'000.- ait été articulé il y a 3 ou 4 ans lors de l'élaboration d'un projet de mixité au cycle de la Seymaz. Il serait particulièrement dommage d'affecter ce montant à la transformation d'un bâtiment qui n'a pas 10 ans.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Ce projet de réaffectation des bâtiments scolaires, tel que présenté le 11 mars 2015, est-il vraiment pérenne à 10 ans ?***
- Combien va coûter la transformation des locaux concernés ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Ce projet de réaffectation des bâtiments scolaires, tel que présenté le 11 mars 2015, est-il vraiment pérenne à 10 ans ?

A l'échelle du canton, la répartition des 530 élèves du collège de la Seymaz dans les 19 autres établissements CO représente une augmentation moyenne de moins de 29 élèves par bâtiment, soit toujours en moyenne l'ouverture d'une à deux classes supplémentaires par établissement. Cette augmentation sera absorbée d'autant plus que les prévisions indiquent une stabilisation des effectifs à moyen terme.

Tous les trois ans a lieu la mise à jour d'une étude spécifique pour la planification des bâtiments scolaires de l'enseignement secondaire I et II, afin de prévoir les effectifs scolaires et la localisation des besoins pour les vingt prochaines années.

Cette étude se fonde sur les prévisions de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT), la construction de logements dans le canton, les écoles existantes et les projets d'établissements scolaires déjà planifiés.

A cette occasion, tous les projets de logements planifiés dans le canton sont recensés par l'office de l'urbanisme. La dernière étude date de 2012, et donc l'ensemble des projets connus à cette date ont été recensés, et ceux cités dans la question urgente en font partie.

La solution retenue par le Conseil d'Etat tient compte aussi bien des prévisions que de la planification des bâtiments futurs pour l'ECG et le CO sur la rive droite et Arve-Rhône prévus à l'horizon 2023-2024. Il n'est pas envisagé de nouveaux établissements sur la rive gauche, car les grands projets d'urbanisation entre Arve et Lac n'ont pas été retenus par le Conseil d'Etat parmi les dix grands projets prioritaires et sont de ce fait différés¹. De plus, les prévisions d'effectifs pour Arve-Lac annoncent une légère hausse jusqu'en 2015 et une baisse par la suite. Les CO Seymaz, Florence et Bois-Caran sont sous-occupés et cette situation va se pérenniser.

¹ Cf. QUE 316-A : Réponse du Conseil d'Etat à la question écrite urgente de M. François Lefort : Où en est le Conseil d'Etat dans la planification des bâtiments scolaires pour le cycle d'orientation et le postobligatoire ?

Selon les prévisions à 4 ans de terme réalisées conjointement par le SRED et la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), les effectifs totaux du CO devraient augmenter d'environ 250 élèves d'ici 2018, soit une augmentation de 1,9% par rapport à la situation actuelle. Cependant, à plus long terme, les effectifs devraient rester stables jusqu'en 2021, voire 2024 selon les sources. Effectivement, selon les scénarios 2014-2023 pour l'école obligatoire de l'Office fédéral de la statistique (OFS), aucune augmentation significative des effectifs d'élèves n'est prévue dans l'enseignement secondaire I public et privé subventionné pour le canton de Genève avant 2022. Toujours selon l'OFS, jusqu'en 2021, de faibles fluctuations de plus ou moins 100 élèves par année devraient être observées et, en 2021, on devrait compter pour ainsi dire le même nombre d'élèves qu'en 2013. Pour sa part, le SRED a réalisé en 2012 des projections d'effectifs d'élèves jusqu'en 2040 en se fondant sur les scénarios démographiques de l'OCSTAT. Quel que soit le scénario retenu, il apparaît que la progression des effectifs d'élèves au CO restera faible jusqu'en 2024.

Toutes les sources à disposition convergent vers un même pronostic de faibles fluctuations des effectifs d'élèves au CO pour les 7 à 10 années à venir.

2. Combien va coûter la transformation des locaux concernés ?

Les programmes des écoles de l'enseignement secondaire I et II sont conçus sur les mêmes principes, aussi bien pour les dimensions des locaux d'enseignement que pour celles des locaux pour le personnel enseignant, administratif ou technique. Ceci permet d'adapter les bâtiments sans intervenir lourdement dans la répartition des locaux et des différentes zones affectées à des activités spécifiques.

La cafétéria ne fera pas l'objet de transformations lourdes, car il n'est pas prévu d'installer une cuisine de production. La bibliothèque ne subira pas non plus de modifications, mais uniquement un changement de contenus pédagogiques. Les ateliers de travaux manuels seront réaffectés à d'autres usages sans démolir les cloisons. Les équipements spécifiques pourront être attribués à d'autres cycles d'orientation pour le renouvellement de leur matériel vétuste.

Les interventions touchant au bâtiment ont été limitées à l'essentiel, c'est-à-dire à la création de salles de sciences, sans préjuger pour autant du bon fonctionnement du futur collège.

Il s'agira de transformer l'intérieur des salles de sciences existantes et de certains ateliers, afin de créer les salles de chimie, biologie et physique, ainsi que les locaux annexes tels que les locaux de préparation. Le choix de l'implantation de ces salles a été opéré de façon à minimiser les impacts au niveau des coûts. Les premières estimations fondées sur l'étude de faisabilité donnent une fourchette comprise entre 3 et 3,5 millions de francs. Une estimation plus précise des coûts sera élaborée par l'office des bâtiments, sur la base du projet définitif validé par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). Ces coûts de transformation seront pris sur l'enveloppe allouée au DIP dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP